

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Gestion

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage
de la performance des acteurs
de l'offre de soins

Bureau systèmes d'information
des acteurs de l'offre de soins

Instruction n° DGOS/PF5/2017/259 du 30 août 2017 relative à la définition et au suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (données de l'année 2016)

NOR : SSAH1724689J

Date d'application : immédiate.

Validée par le CNP le 28 juillet 2017. – Visa CNP 2017-99.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : définition et suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (SIH) en termes de périmètre, de liste des comptes concernés et de règles d'affectation.

Mots clés : systèmes d'information – SIH – hôpital – comptes suivi – charges.

Références :

- Circulaire n° DHOS/E3/2009/60 du 23 février 2009 ;
 - Instruction n° DGOS/MSIOS/2010/184 du 3 juin 2010 ;
 - Instruction n° DGOS/MSIOS/2011/297 du 22 juillet 2011 ;
 - Instruction n° DGOS/MSIOS/2012/398 du 27 novembre 2012 ;
 - Instruction n° DGOS/MSIOS/2013/259 du 7 juin 2013 relative à la définition et au suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (données de l'année 2012) ;
 - Instruction n° DGOS/MSIOS/2014/103 du 31 mars 2014 relative à la définition et au suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (données de l'année 2013) ;
 - Instruction n° DGOS/PF5/2015/189 du 5 juin 2015 relative à la définition et au suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (données de l'année 2014) ;
 - Instruction n° DGOS/PF5/2016/118 du 22 juillet 2016 relative à la définition et au suivi des ressources et des charges des systèmes d'information hospitaliers (données de l'année 2015) ;
- Nomenclature budgétaire et comptable.

Annexes :

- Annexe 1. – Cadre du recueil des informations des ressources et des charges SIH.
- Annexe 1a. – Charges et produits SIH.
- Annexe 1b. – Emplois et ressources SIH.
- Annexe 1c. – Effectifs et rémunération SIH.
- Annexe 2. – Guide d'imputation des charges et ressources SIH.
- Annexe 3. – Modalités de connexion à Ancre et notice de saisie des données.

La ministre des solidarités et de la santé à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de santé ; Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé publics et établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC) (pour mise en œuvre).

La présente instruction a pour objectif de présenter le cadre de recueil des données relatives aux charges et ressources des systèmes d'information hospitaliers (SIH) de l'année 2016 et les modalités de mise en œuvre du dispositif.

Le cadre des ressources et des charges SIH correspond à une liste limitative de comptes budgétaires qui peuvent être complétés soit par simple Lecture du montant de certains comptes, soit par un retraitement analytique.

Le cadre de recueil distingue clairement, concernant la fonction SIH, les écritures comptables relatives aux opérations d'exploitation et les flux du tableau de financement. Elles sont rapportées aux charges et aux recettes, d'exploitation et d'investissement, de l'établissement, entendu comme entité juridique.

1. Objectifs et principes du recueil des charges et ressources SIH

a) Objectifs

L'importance accrue des systèmes d'information (SI) dans le fonctionnement hospitalier a conduit à demander annuellement aux établissements de santé d'identifier les moyens qu'ils y consacrent, depuis l'année 2009.

L'analyse des résultats des données des années précédentes fournit une première approche des moyens consacrés par les établissements à leur système d'information. Il convient toutefois de poursuivre ce suivi, afin de :

- mesurer dans le temps la mobilisation effective des ressources de notre système hospitalier sur une fonction critique pour sa modernisation ;
- faciliter, à terme, l'analyse de l'impact sur l'exploitation des investissements en SI ;
- fournir des éléments d'évaluation susceptibles d'orienter les politiques publiques en matière de SIH.

La définition du cadre des ressources et des charges SIH permet aux établissements de disposer d'un référentiel homogène pour suivre l'évolution des dépenses, tant en investissement qu'en exploitation, et des recettes liées aux SIH.

Les analyses et les synthèses peuvent faire l'objet de publications (les analyses publiées sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du ministère : <http://www.sante.gouv.fr/charges-et-ressources-sih.html>). Depuis 2013, l'étude est publiée chaque année dans le cadre de l'Atlas des SIH. Ces données fournissent les éléments tendanciels utiles à la définition des politiques publiques relatives au développement des systèmes d'information de santé.

b) Principes

Le suivi des charges et des ressources relatives aux systèmes d'information s'effectue dans le cadre de la réglementation comptable et budgétaire (M21 pour les établissements publics de santé et PCG (plan comptable général) pour les établissements de santé privés d'intérêt collectif), le présent cadre de recueil étant à jour des derniers textes relatifs aux évolutions du plan de comptes pour l'année de recueil étudiée.

La qualité et l'exhaustivité des données sont d'autant meilleures que :

- le fichier commun de structure de l'établissement est adapté aux décompositions par comptes et sous-comptes ;
- les directions fonctionnelles concernées (DAF et contrôle de gestion, DSIO) travaillent en commun pour définir les règles d'affectation des charges spécifiques à la fonction SI : ces charges pouvant être agrégées à d'autres charges dans certains comptes (il convient alors de les extraire soit en les distinguant dans un sous-comité ordonnateur, soit en recourant à une clé de répartition pertinente) ou au contraire en les associant à d'autres comptes pour produire le résultat attendu.

2. Mise en œuvre et suivi

a) Les données recueillies

Depuis l'année 2012, et afin de correspondre aux rubriques du compte financier, sont distinguées :

- les charges et produits d'exploitation :
 - les charges à inscrire sont celles qui impactent le compte de résultat de l'année, y compris par conséquent les charges rattachées à la clôture de l'exercice ;

- les emplois et les ressources du tableau de financement, hors capacité d'autofinancement:
 - l'indication du montant total des investissements vise à identifier la part dédiée aux investissements SIH dans tous les investissements de l'établissement. Il faut par conséquent considérer les comptes de classe 2, soit 20 (203 et 205), 21, 22 et 23;
 - il convient d'inscrire les investissements réalisés sur l'année, c'est-à-dire hors écritures d'ordre relatives au transfert du compte 23 au compte 21;
 - si les charges d'investissement concernent des programmes informatiques prévus sur plusieurs années, il convient d'identifier le montant annuel de ces investissements et l'inscrire sur les comptes 203, 205, 21832 ou 22832 en fonction de leur nature.

Un guide d'imputation (disponible en annexe 2) apporte des précisions et des réponses aux questions fréquentes.

Des modifications ont été apportées au fichier de recueil de 2014 et 2015 concernant les effectifs et les rémunérations SIH, qui incluent dorénavant le personnel technique, ainsi que sur le guide indiquant la prise en compte de l'ensemble des comptes de titre 1 pour le montant des rémunérations.

b) Une saisie sur Ancre avec différentes modalités offertes

Les établissements publics de santé et les ESPIC (antérieurement sous dotation globale) renseignent les données sur Ancre, qui donne la possibilité à l'utilisateur de télécharger un fichier de type Excel et de le remplir en interne puis de le télécharger, ou de saisir directement les informations dans un formulaire dédié. Le mode d'emploi de la saisie est décrit en annexe 3.

Ancre est accessible à l'adresse suivante : <http://ancre.atih.sante.fr>, à laquelle les établissements accèdent *via* leur identifiant PLAGE.

c) Calendrier

Les établissements de santé complèteront le fichier « recueil des informations SIH » relatif aux résultats de l'année 2016 entre le 31 juillet 2017 et le 30 octobre 2017.

Chaque établissement est invité, lors du recueil des données, à s'assurer de leur cohérence, notamment en s'appuyant sur les résultats des exercices antérieurs et sur les éléments de comparaison disponibles, ainsi que sur les contrôles de vraisemblance proposés dans le cadre de recueil.

Les Agences Régionales de Santé (ARS) effectueront les opérations de contrôle et de validation des données saisies par les établissements avant le 27 novembre 2017. L'attention de l'ARS porte essentiellement sur la fiabilité et la vraisemblance des données transmises par les établissements. Par ailleurs, cette opération vise à alimenter le dialogue de gestion entre l'ARS et l'établissement

3. Questions soulevées par les établissements de santé et les agences régionales de santé sur le recueil des charges et ressources

Pour des questions méthodologiques sur le recueil des charges et ressources SIH, les établissements de santé pourront s'adresser au chargé de mission systèmes d'Information (CMSI) de leur ARS, dont les coordonnées sont disponibles sur l'espace Internet du programme Hôpital numérique.

Les CMSI adresseront leurs questions relatives au cadre de recueil des charges et ressources à l'adresse suivante : dgos-pf5@sante.gouv.fr.

Pour des questions d'ordre technique relatives à la plateforme Ancre, les établissements de santé et ARS contacteront le support technique de l'ATIH .

Je vous prie de bien vouloir assurer la diffusion de cette instruction et de ses annexes à vos services ainsi qu'aux établissements de santé.

Je vous invite à me faire part des difficultés éventuelles que vous pourriez rencontrer dans sa mise en œuvre, en prenant contact le cas échéant avec le bureau des systèmes d'information des acteurs de l'offre de soins

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'offre de soins,
C. COURRÈGES

*La secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales,*
P. RICORDEAU

ANNEXE 1
CADRE DU RECUEIL DES INFORMATIONS DES RESSOURCES ET DES CHARGES SIH
ANNEXE 1 a
CHARGES ET PRODUITS SIH

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Charges SIH - Montant exploitation (CRPP et CRPA)							
Préalable: Les dépenses à inscrire sont celles qui impactent le compte de résultat de l'année, par conséquent il convient d'inscrire l'ensemble des mandats émis y compris les dépenses engagées non mandatées (doit correspondre au solde débiteur du compte de classe 6 au compte financier).							
Consommables (stockés)	60263	Fournitures d'atelier	Petits matériels et périphériques informatiques: câbles, clés USB, graveurs, claviers, souris ... consommables pour impression et autres consommables informatiques: cartouches petits logiciels d'un coût faible (pas d'amortissement) cartes CPS ou équivalent	Distinguer les fournitures propres au SIH: création éventuelle d'un sous-compte ordonnateur pour identifier les charges informatiques. Les coûts indiqués doivent correspondre aux dépenses imputables aux systèmes d'information, effectuées par la totalité de l'établissement, sur une année complète.		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
			Petits matériels et périphériques informatiques: câbles, clés USB, graveurs, claviers, souris ... consommables pour impression et autres consommables informatiques: cartouches petits logiciels d'un coût faible (pas d'amortissement) cartes CPS ou équivalent	Distinguer les fournitures propres au SIH: création éventuelle d'un sous-compte ordonnateur pour identifier les charges informatiques. Les coûts indiqués doivent correspondre aux dépenses imputables aux systèmes d'information, effectuées par la totalité de l'établissement, sur une année complète.		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Achats fournitures (non stockées)	60623	Fournitures d'atelier	Petits matériels et périphériques informatiques: câbles, clés USB, graveurs, claviers, souris ... consommables pour impression et autres consommables informatiques: cartouches petits logiciels d'un coût faible (pas d'amortissement) cartes CPS ou équivalent	L'imputation entre le 6026 et le 6062 dépend de la politique d'achat de l'établissement. (nb: les fournitures non stockées comptabilisées en 606 supposent une consommation immédiate)		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
			Petits matériels et périphériques informatiques: câbles, clés USB, graveurs, claviers, souris ... consommables pour impression et autres consommables informatiques: cartouches petits logiciels d'un coût faible (pas d'amortissement) cartes CPS ou équivalent	L'imputation entre le 6026 et le 6062 dépend de la politique d'achat de l'établissement. (nb: les fournitures non stockées comptabilisées en 606 supposent une consommation immédiate)		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Crédits-baïls et redevances	61221	Crédit bail mobilier - matériel informatique	Les logiciels correspondent à une suite de logiciels, standardisés et génériques, prévus pour répondre à des besoins ordinaires et génériques.Exemple : systèmes d'exploitation (Windows,...), logiciels bureautique, messagerie, système de gestion de base de données, etc.	Inscrire uniquement le montant crédit bail mobilier logiciels		Lecture directe	
	61222	Crédit bail mobilier : logiciels et progiciels	Les progiciels correspondent aux applicatifs qui répondent à un besoin métier spécifique, ciblé.Exemple : progiciel de la paie, de la gestion administrative des patients, mais aussi système de gestion de laboratoire, serveur de résultats d'examen, résultats de laboratoire ...	Inscrire uniquement le montant crédit bail mobilier progiciels		Lecture directe puis décomposition par nature	
	61231	Redevances de crédit bail : part fonctionnement - partenariat public privé => contrats de partenariat	Pour contrat concernant le SI			Identification de la part SI	
	61232	Redevances de crédit bail : part fonctionnement - partenariat public privé => baux emphytéotiques	Pour contrat concernant le SI			Identification de la part SI	
Locations informatiques	613151 613251	Locations à caractère médical : locations mobilières => informatique	Locations de matériel informatique à caractère médical Locations de salles, de sites pour l'informatique à caractère non médical	Distinction caractère médical et non médical selon l'instruction M21 Distinction caractère médical et non médical selon l'instruction M21		Lecture directe Lecture directe	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Entretien, réparations, maintenance informatique	615154 et 615254	615154 : entretien et réparations des biens à caractère médical - sur biens mobiliers - matériel informatique 615254 : entretien et réparations des biens à non caractère médical - sur biens mobiliers - matériel informatique	PC, postes client léger, terminaux, stations de travail – imprimantes et dispositifs d'impression		Équipements réseaux	Lecture directe puis décomposition par nature	
			Logiciels d'infrastructure, systèmes d'exploitation, SGBD, serveurs d'application, EAI, ETL, outils de conception/développement		Serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage	Lecture directe puis décomposition par nature	
	615161 et 615261	615161 : Maintenance informatique à caractère médical 615261 : Maintenance informatique - biens à caractère non médical	Logiciels métiers (patient et production de soins, plateaux techniques, gestion des ressources (humaines et financières), logistique, SIAD, pilotage...)		Logiciels	Lecture directe puis décomposition par nature	
			Proiciels métiers (patient et production de soins, plateaux techniques, gestion des ressources (humaines et financières), logistique, SIAD, pilotage...)		Proiciels (proiciels métiers)	Lecture directe puis décomposition par nature	
	615161 et 615261	615161 : Maintenance informatique à caractère médical 615261 : Maintenance informatique - biens à caractère non médical			Équipements réseaux	Lecture directe puis décomposition par nature	
			PC, postes client léger, terminaux, stations de travail - imprimantes et dispositifs d'impression dont consommables informatiques pris en charge dans un contrat de maintenance		Serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage	Lecture directe puis décomposition par nature	
	615161 et 615261	615161 : Maintenance informatique à caractère médical 615261 : Maintenance informatique - biens à caractère non médical	Logiciels d'infrastructure, systèmes d'exploitation, SGBD, serveurs d'application, EAI, ETL, outils de conception/développement		Logiciels	Lecture directe puis décomposition par nature	
			Proiciels métiers (patient et production de soins, plateaux techniques, gestion des ressources (humaines et financières), logistique, SIAD, pilotage...)		Proiciels (proiciels métiers)	Lecture directe puis décomposition par nature	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Services extérieurs	6185	Frais de colloques, séminaires, conférences	Colloques et conférences dédiés au SI			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	623	Informations, publications, relations publiques				Identification des marchés informatiques (hors téléphonie) Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs de personnel	Transports sur achats informatiques, transports divers liés au SI			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	6261	Frais postaux et frais de télécommunications/liaisons informatiques ou spécialisées	Réseau, frais télécom liés aux SIH	En l'absence de distinction des charges liées à l'informatique et celles liées à la téléphonie, création d'une clé de répartition		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Prestations de service							
						Lecture directe puis décomposition par nature	
						Lecture directe puis décomposition par nature	
	6284	Prestations de services à caractère non médical - informatique	Externalisation de tout ou partie du système d'information Prestations informatiques assurées par des GCS, SRIH, GIP, etc.			Lecture directe puis décomposition par nature	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Dépenses de personnel (Sont intégrées les dépenses des personnels de la DSIO, et celles détachées à la gestion de projet(s) SI ou à des tâches relevant purement du SI)	621	Personnel extérieur à l'établissement	intérim			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		Participation des employeurs à la formation professionnelle. Les coûts de formation, pris en charge ou non par le plan annuel de formation, ne doivent pas être pris en compte.		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	641	Rémunérations du personnel non médical				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	642	Rémunérations du personnel médical				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	647	Autres charges sociales				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	648	Autres charges de personnel				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Autres charges de gestion courante	651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				Identification des charges à caractère informatique si applicable ou création d'une clé de répartition	
		Contributions aux GCS et CHT				Identification des charges à caractère informatique si applicable ou création d'une clé de répartition	
Charges financières	66	Charges financières	Charges des emprunts et dettes contractés pour des investissements SIH			Remboursement en capital des emprunts affectés exclusivement à ces opérations SIH	
						Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
						Charges sur exercices antérieurs	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse
Amortissements	6811-6871	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (et compte 6871 : exceptionnelles)				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Provisions	68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		Dotations aux provisions constatées au cours de l'exercice et correspondant à tout ou partie aux aides perçues au titre du SIH		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	68-	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Provisions pour risques, pour charges relatives au SI	Dotations aux provisions constatées au cours de l'exercice et correspondant à tout ou partie aux aides perçues au titre du SIH => devrait être normalement comptabilisé au 68742		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Total charges exploitation SIH							0
Montant total charges exploitation établissement							
Part charges exploitation SIH/charges exploitation totales							
Contrôles de vraisemblance							
Le ratio charges d'exploitation SIH/charges d'exploitation totales se situe en général entre 1 % et 3 %, voire 5 %. Une valeur supérieure à 10 % serait vraisemblablement anormale et demanderait à être vérifiée.							
Ressources SIH - montant exploitation							
Préalable: Les recettes à inscrire sont celles qui impactent le compte de résultat de l'année, par conséquent il convient d'inscrire l'ensemble des titres émis y compris les produits rattachés à l'exercice => doit correspondre au solde créditeur du compte de classe 7 au compte financier.							
Prestations de service			Sous traitement de personnel ou logiciel à d'autres établissements Mise à disposition dans un cadre juridique légal de logiciels ou personnel, notamment dans le cadre d'une mutualisation de personnel ou de matériel	Dans le respect de la circulaire d'avril 1999		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Produits des activités annexes	706	Prestations de services					
Produits de l'activité hospitalière	708	Produits des activités annexes de l'activité hospitalière	Personnel informatique de l'établissement mis à disposition			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	731182	MIGAC : dotation d'aide à la contractualisation (AC)				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Subventions d'exploitation et participations	7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	Dotations en matière de SI notamment pour: «groupements d'achats, d'accompagnement de la modernisation et des restructurations ou d'ingénierie de projet»	Dans le cadre de la circulaire du 9 mars 2012 (action 6: «mutualisation au niveau régional des moyens des structures sanitaires, en particulier en matières de SI en santé et d'ingénierie de projets»)		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
		Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP)	Plan Hôpital 2007/2012	Investissement matériel ou logiciel améliorant l'efficacité de l'établissement		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
		Autres subventions d'exploitation				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Produits de gestion courante							
	751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Recettes reçues pour la production de logiciels			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Remboursement de frais							
	7548	Remboursements de frais (autres)				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Produits exceptionnels							
	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Subventions au titre de l'ONDAM, crédits Hôpital 2012, crédits ARS			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	Cession de matériel informatique			Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		Réintégration de subvention. Cf. guide		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Reprises sur provisions	78742	Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations		Reprise constatée au cours de l'exercice et destinée à compenser le surcoût en titre 4 des investissements réalisés au titre du SIH		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	78	Autres reprises sur provisions		Reprise constatée au cours de l'exercice et destinée à compenser le surcoût en titre 4 des investissements réalisés au titre du SIH => devrait normalement être comptabilisé en 78742		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Total recettes SIH							0
Montant total recettes établissement							
Part recettes SIH/ recettes totales							

ANNEXE 1 b
EMPLOIS ET RESSOURCES SIH

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Emplois investissements							
Préalable: L'indication du montant total des investissements établissement vise à identifier la part dédiée aux investissements SIH dans tous les investissements SIH relatifs au transfert du compte 23 au compte 21 Pour les investissements, il conviendra d'inscrire les investissements réalisés sur l'année, c'est-à-dire hors écritures d'ordre relatives au transfert du compte 23 au compte 21							
Immobilisations incorporelles (hors écritures d'ordre relatives au transfert du compte 23 au compte 21)	203	Immobilisations incorporelles : frais d'études, de recherche et développement			Prestations AMDA dont schémas directeur, conseil et audits	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
					Prestations AMOE, assistance technique	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	2051	Immobilisations incorporelles : Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires - concessions et droits similaires	Logiciels d'infrastructure, systèmes d'exploitation, SGBD, serveurs d'application, EAI, ETL, outils de conception/développement		Acquisition logiciels	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
			Logiciels métiers (patient et production de soins, plateaux techniques, gestion des ressources (humaines et financières), logistique, SIAD, pilotage...)		Acquisition logiciels métiers	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Investissements SIH (hors écritures d'ordre relatives au transfert du compte 23 au compte 21)	213	Constructions sur sol propre				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	215	Installations techniques, matériel et outillage industriel				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	21832	Autres immobilisations corporelles : matériel informatique			Acquisition infrastructures et équipements réseau	Lecture directe puis décomposition par nature	
Immobilisations reçues en affectation					Acquisition serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage	Lecture directe puis décomposition par nature	
			PC, postes client léger, terminaux, stations de travail Imprimantes et dispositifs d'impression		Acquisition postes de travail	Lecture directe puis décomposition par nature	
	22832	Immobilisations reçues en affectation - autres immobilisations corporelles - Matériel informatique				Lecture directe	

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Immobilisations en cours	232	Immobilisations incorporelles en cours				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	2351	Immobilisations en cours : part investissement partenariats public - privé - contrats de partenariat		Pour contrat concernant le SI		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	2352	Immobilisations en cours : part investissement partenariats public - privé - baux emphytéotiques		Pour contrat concernant le SI		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Immobilisations en cours / Avances et acomptes	237	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	238	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Remboursement en capital des emprunts (SIH)	16	Emprunts et dettes assimilées				Remboursement en capital des emprunts affectés exclusivement à ces opérations SIH	
	Total emplois investissement SIH						0
Montant total emplois investissement établissement							
Part Emplois investissement SIH/charges investissement total							
Contrôles de vraisemblance							
Le ratio emplois investissements SIH / emplois investissements totaux se situe en général entre 3% et 7%, voire 10%. Une valeur supérieure à 20% serait vraisemblablement anormale et demanderait à être vérifiée.							

NATURE des charges	NUMÉRO(S) de compte	INTITULÉ comptable	EXEMPLES	OBSERVATIONS	DÉCOMPOSITION par nature	SOURCES d'information	RÉALISÉ 2016
Ressources/investis- sement							
Apports, dotations							
	102	Apports		Subvention non réinté- grable (cf. notions dans le guide)	Subvention non réintégrable (cf. notions dans le guide)	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Subventions d'investis- sements							
	13182	Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESP)		Subvention réintégrable (cf. notions dans le guide)	Subvention réintégrable (cf. notions dans le guide)	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	13183	Fonds d'intervention régional (FIR)		Subvention réintégrable (cf. notions dans le guide)	Subvention réintégrable (cf. notions dans le guide)	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	13-	Autres subventions	Crédits Hôpital 2007, Hôpital 2012	Subvention réintégrable (cf. notions dans le guide)	Subvention réintégrable (cf. notions dans le guide)	Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Nouveaux emprunts							
	16751	Dettes contrats de parte- mariat		Pour contrat concernant le SI		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	16752	Dettes baux emphytéotiques		Pour contrat concernant le SI		Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
	16-	Autres emprunts				Identification de la part SI sur l'UF ou recours à la section d'analyse	
Total ressources SIH							0
Montant total ressources établissement							
Part ressources SIH/res- sources totales							

ANNEXE 1 C
 EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATIONS SIH

NATURE	DÉCOMPOSITION par nature	OBSERVATIONS	SOURCES D'INFORMATIONS	RÉALISÉ 2016		
				A	B	C
Effectifs ETPR moyen SIH - équipe DSIO						Calculé pour les EPS, à saisir pour les ESPIC
Personnel médical (PM) affecté à la fonction SIH (en ETPR moyen)						0
Personnel non médical (PNM) affecté à la fonction SIH (en ETPR moyen)						0
	Administratif	Personnel médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition			0
	Soignant	Personnel non médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition			0
	Technique		Affectation directe et/ou clé de répartition			0
Effectifs ETPR moyen SIH - autres services						0
Personnel médical (PM) affecté à la fonction SIH (en ETPR moyen)						0
Personnel non médical (PNM) affecté à la fonction SIH (en ETPR moyen)						0
	Administratif	Personnel médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition			0
	Soignant	Personnel non médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition			0
	Technique		Affectation directe et/ou clé de répartition			0
Effectifs ETPR moyen total SIH						0
Effectif total ETPR moyen établissement						0
	Total ETPR moyen PM établissement					0
	Total ETPR moyen PNM établissement					0
Part ETPR moyen SIH/ETPR moyen établissement						
	Part ETPR moyen PM SIH/ETPR moyen établissement					
	Part ETPR moyen PNM SIH/ETPR moyen établissement					

NATURE	DÉCOMPOSITION par nature	OBSERVATIONS	SOURCES D'INFORMATIONS	RÉALISÉ 2016			
Contrôles de vraisemblance							
« Le ratio nombre d'ETPR moyen de la fonction SIH / nb total d'ETPR moyen de l'établissement est en général de l'ordre de 0,5% à 2%. Une valeur supérieure à 5% serait vraisemblablement anormale et demanderait à être vérifiée »							
Rémunérations SIH - équipe DSIO				A	B	C	Calculé pour les EPS, à saisir pour les ESPIC
	Personnel médical (PM) affecté à la fonction SIH (compte 642 = la part concernant le PM des comptes 621, 631, 633, 635 645, 647 et 648)						0
		Personnel médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition				0
	Personnel non médical (PNM) affecté à la fonction SIH (compte 641 + la part concernant le PNM des comptes 621, 631 633, 635, 645, 647 et 648)						
		Personnel non médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition				0
		Soignant	Affectation directe et/ou clé de répartition				0
		Technique	Affectation directe et/ou clé de répartition				0
	Rémunérations SIH - autres services						0
	Personnel médical (PM) affecté à la fonction SIH (compte 642 + la part concernant le PM des comptes 621, 631, 633, 635 645, 647 et 648)						
		Personnel médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition				0
Personnel non médical (PNM) affecté à la fonction SIH (compte 641 + la part concernant le PNM des comptes 621, 631 633, 635, 645, 647 et 648)							
	Personnel non médical affecté en partie ou totalement à la gestion du SI, de façon ponctuelle ou permanente	Affectation directe et/ou clé de répartition				0	
	Administratif	Affectation directe et/ou clé de répartition				0	
	Soignant	Affectation directe et/ou clé de répartition				0	
	Technique	Affectation directe et/ou clé de répartition				0	
Rémunérations totales SIH							
Rémunération moyenne d'un ETPR moyen SIH							
Rémunérations totales établissement						0	
	Rémunération totale PM établissement					0	
	Rémunération totale PNM établissement					0	
Part Rémunération SIH/Rémunération établissement							
	Part rémunérations PM SIH / rémunérations PM établissement						
	Part rémunérations PNM SIH / rémunérations PNM établissement						

ANNEXE 2

GUIDE D'IMPUTATION DES CHARGES ET RESSOURCES SIH

1. Périmètre du SIH

Le suivi des charges et ressources SIH concerne l'ensemble des fonctions du SIH, médical comme médicotechnique, administratif et logistique, pour tout l'établissement.

2. Structuration du recueil

La collecte est scindée en deux rubriques distinctes :

– charges et produits

Cette rubrique correspond à la saisie des charges et produits (comptes 6 et 7) de l'exercice et concerne les opérations relatives au résultat de l'exercice ;

– emplois et ressources

Cette rubrique reprend les investissements (comptes 20/21/22/23) de l'année hors écritures d'ordre relatives au transfert du compte 23 au compte 21, les remboursements d'emprunts, ainsi que les ressources, sous formes de subventions ou d'emprunts (comptes 10/13/16).

3. Imputation des charges et ressources SIH : précisions et questions fréquentes

a) Téléphonique et câblage

Les charges ou les recettes relatives à la téléphonie ne sont pas intégrées dans le suivi. Pour certains établissements, il pourra être nécessaire de créer une clé de répartition pour distinguer les charges relevant de la téléphonie de celles relevant de l'informatique, ou de les distinguer préalablement par des sous comptes ordonnateurs distincts.

Les travaux et investissements nécessaires au câblage sont dans le périmètre, s'ils concernent exclusivement le câblage nécessaire au réseau informatique, ou si le câblage est commun à plusieurs réseaux (informatique et télécom par exemple). Ces charges peuvent être déterminées par le compte 213 par certains établissements, ou sur une autre fonction, par d'autres.

b) Dépenses informatique et biomédicales

Tout équipement ou fourniture informatique (matériel ou progiciel) est à inclure dans le périmètre des charges SIH. La composante « informatique » d'un équipement biomédical est également à inclure s'il est possible d'isoler cette charge. Ceci s'applique donc en particulier aux systèmes informatisés de gestion de laboratoires, aux plateaux techniques informatisés d'imagerie (RIS/PACS), aux composants informatiques (ordinateurs, logiciels) destinés au fonctionnement d'un appareil biomédical.

c) Personnel et effectifs

Le montant des rémunérations correspond aux dépenses de l'ensemble des comptes de titre 1 de l'établissement entendu comme entité juridique, y compris avec ses CRPA.

Il convient d'extraire de ces comptes les montants relatifs aux PNM et aux PM affectés à la fonction SI :

– le personnel de la direction des systèmes d'information de l'établissement ;

– le personnel administratif, médical ou soignant détaché sur un projet de système d'information (par exemple : les personnes référentes à la DRH sur le logiciel de gestion du temps des agents ou les personnes référentes dans le cadre de la mise en place du dossier patient informatisé (DPI) doivent être comptabilisées dans les charges de personnel SIH, mais avec une clé de répartition selon le temps passé sur le SI, en ETPR.

L'ETPR est calculé en fonction de la rémunération. Ainsi, un agent à 80% est comptabilisé comme 0,86 ETPR eu égard au coût qu'il représente pour la structure.

L'ETPR moyen annuel correspond à la somme des ETPR à la fin de chaque mois de l'année, divisée par 12.

En revanche, les personnes travaillant au DIM (DIM et TIM) non détachées sur un projet de système d'information ne sont pas à comptabiliser, tout comme les utilisateurs du SI.

Sur les charges de personnels par comptes (621, [631, 633]) il s'agit d'indiquer les montants de ces charges qui correspondent aux personnels impliqués dans la fonction SI (direction informatique, personnels affectés aux projets informatiques).

d) Budgets annexes

Lorsque l'établissement de santé dispose de budgets annexes (pour un établissement de soins pour personnes âgées par exemple), il faut intégrer les charges ou ressources SIH qui figurent dans le budget du CRPA.

Il convient donc d'ajouter les charges ou ressources issues des budgets annexes en ne prenant en compte que les produits ou charges liées au système d'information, dès lors qu'elles représentent un montant substantiel. Cela concerne aussi bien les charges d'exploitation, les produits d'exploitation ou les dotations aux amortissements.

4. Imputation des charges et ressources SIH: cas particuliers

a) Prestations sous-traitées

Pour les établissements qui ont entièrement externalisé leur fonction SI, le montant des personnels rémunérés de la fonction SI est complété à «0», et les charges imputées sur le compte 6284.

b) Consommables informatiques et acquisition de logiciels

Les coûts demandés du type: « Achats stockés fournitures de bureau et informatique » doivent correspondre aux dépenses effectuées par la totalité de l'établissement (éventuellement budgets annexes s'ils existent), sur une année complète, qui concernent les SI. En général, il s'agit des charges supportées par la direction informatique, mais il est possible que certains établissements imputent des dépenses informatiques sur d'autres unités fonctionnelles. Il faut alors en faire la somme. Idem pour les acquisitions de logiciels, etc.

Lorsque certains consommables informatiques (cartouches imprimantes laser par exemple) sont pris en compte dans un contrat de maintenance (maintenance du parc d'imprimantes et de photocopieuses), ils doivent être comptabilisés au compte 615261.

c) Cartes CPS ou équivalent

Les cartes CPS s'imputent sur le 60625 (voire 60263 en fonction de l'organisation de l'établissement quant à sa procédure d'achat et de stockage).

d) Mise à disposition de personnel informatique de l'établissement avec la recette correspondante

La M21 prévoyant l'enregistrement des recettes de mise à disposition du personnel de personnel dans le compte 7084, il convient donc d'inscrire cette recette dans ce compte.

e) Cotisation informatique à un GCS

Les cotisations informatiques à un GCS comme les prestations informatiques réalisées par les GCS, SRIH ou GIP sont à indiquer dans le compte 6284.

ANNEXE 3

MODALITÉS DE CONNEXION À ANCRE ET NOTICE DE SAISIE DES DONNÉES

URL du serveur ANCRE : <http://ancre.atih.sante.fr>

1. Entrez login et mot de passe PLAGE



2. Cliquez sur le lien « Charges et ressources SIH »



Information sur l'avancement des Charges et Ressources SIH

Charges et ressources SIH 2012

Etat établissement : En cours de saisie (dernière saisie le 21/11/2012 à 11:12)
Etat contrôleur : Données non validées

3. Cliquez sur Accès à la feuille de calcul pour la saisie des données

Accès à la feuille de calcul pour la saisie des données

Ceci est une application web. Nous vous conseillons de sauvegarder vos données toutes les 10 minutes environ

4. Page de saisie des données des charges et ressources SIH

Vous accédez à une feuille ressemblant à un onglet du fichier Excel de la campagne.

Vous pouvez importer un fichier plat créé à partir d'un logiciel tiers de votre établissement ou saisir vos données comme dans Excel (voir plus loin)

The screenshot shows a web-based spreadsheet interface for data entry. The top menu bar includes buttons for 'Enregistrer', 'Annuler la saisie', 'Tout valider', 'Recalculer', 'Télécharger...', and 'Dernier fichier Excel généré le 20/11/2011'. Below the menu, there are options to 'Choisissez un fichier' or 'Aucun fichier choisi', and an 'Importer' button. The main area is a spreadsheet with columns for 'Catégorie' and 'Total'. A tooltip is visible over a cell, showing 'Observations' and 'Sources d'information'. The bottom of the screen shows a navigation bar with tabs for 'Charges et produits SIH', 'Emplois et ressources SIH', 'Rémunérations SIH', and 'Effectifs SIH'.

Enregistrer

Importer les données depuis un fichier plat

Export au format PDF

Générer le fichier excel avec vos données saisies

Recalculer les cellules contenant des formules après saisie des données

Icônes retour en arrière, enregistrer, rechercher, recalculer

Les cellules avec un cadenas ne sont ni saisissable ni modifiables. Elles comportent souvent des formules de calcul.

Cliquer sur l'icône « Informations » pour afficher une aide contextuelle

Pour afficher une feuille de calcul, cliquer sur l'onglet correspondant

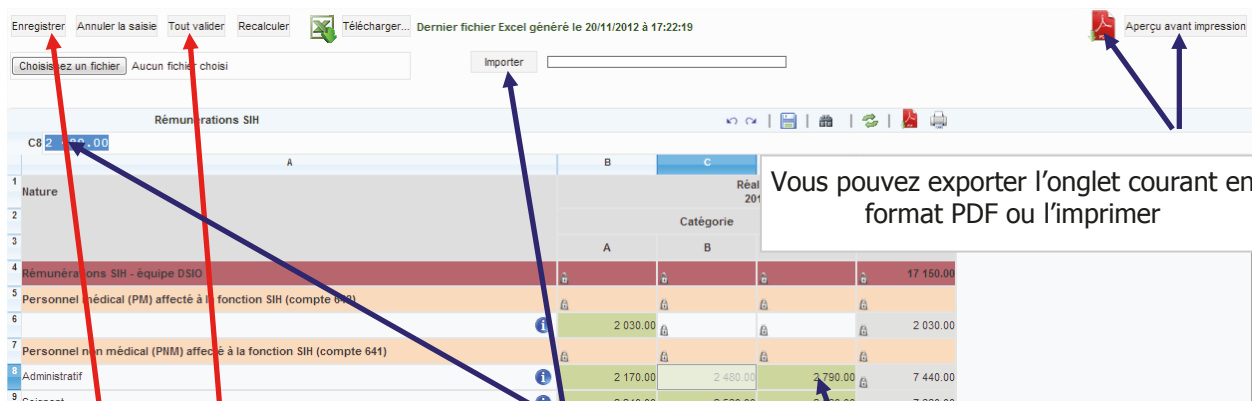
Utilisez les ascenseurs pour naviguer dans la page et entre les onglets

2011	Catégorie	Total
4	Effectifs ETP SIH - équipe DSIO	3 330,00
5	Personnel médical (PM) affecté à la fonction SIH (en ETP)	350,00
6	Personnel non médical (PNM) affecté à la fonction SIH (en ETP)	
8	Administratif	490,00
9	Soignant	560,00
10	ETP	560,00
11	Personnel non médical (PNM) affecté à la fonction SIH (en ETP)	770,00
12	Administratif	910,00
13	Soignant	1 040,00
14	Effectifs ETP total SIH	1 170,00
15	Effectif total ETP établissement	3 120,00
16	total ETP PM établissement	3 360,00
17	total ETP PNM établissement	1 360,00
18	Part ETP SIH/ETP établissement	1 530,00
19	part ETP PM SHI/ETP établissement	4 080,00
20	part ETP PNM SHI/ETP établissement	4 320,00
21	Contrôles de vraisemblance	125,95%
22		27,45%
23		218,98%

5.1. Saisir ou modifier les données

Vous pouvez saisir les données dans la feuille de calcul. Vous pouvez également faire un copier-coller entre une autre application (fichier excel par exemple) et la feuille de calcul en utilisant les touches CTRL + C pour copier et CTRL + V pour coller.

Une fois vos données saisies, n'oubliez pas d'enregistrer sinon tout ce que vous avez saisi sera perdu. Lorsque vous passez d'un onglet à l'autre, les données sont automatiquement enregistrées.



N'oubliez pas d'enregistrer, sinon tout ce que vous avez saisi ou modifié sera perdu

Une fois votre saisie finalisée, vous devez valider afin que l'ARS puisse à son tour valider vos données.

La donnée saisie apparaît dans la cellule et à gauche

Vous pouvez générer le fichier excel avec les données que vous avez saisies. Cliquez sur l'icône correspondant ou sur le bouton Télécharger. Vous pourrez alors récupérer le fichier excel sur votre poste

ATTENTION ! SEULES LES DONNÉES QUI SONT SUR L'INTERFACE WEB SONT VALABLES ET SERONT VALIDÉES PAR VOTRE ARS. TOUTE MODIFICATION DANS LE FICHIER EXCEL TÉLÉCHARGÉ DOIT ÊTRE REPORTÉE DANS L'INTERFACE WEB POUR ÊTRE VALIDÉE.

LORS DE LA VALIDATION, LE FICHIER EXCEL EST GÉNÉRÉ. VÉRIFIEZ-LE. VOTRE ARS SE BASERA SUR CE FICHIER POUR VALIDER OU NON VOTRE SAISIE DES CHARGES ET RESSOURCES SIH.

Attention ! Si vous avez validé vos données, vous n'aurez plus la possibilité de les modifier. Si vous avez besoin de modifier vos données, contactez votre contrôleur pour qu'il dévalide vos données.

5.2. Importation des données à partir d'un fichier plat

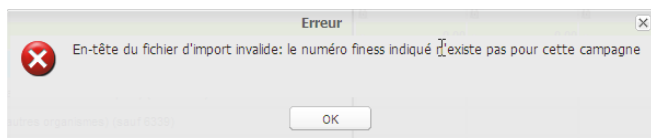
Cette méthode est utilisable dans le cas où votre établissement utilise un logiciel de gestion financière permettant de créer les données pour la campagne. Il faut au préalable avoir paramétré votre campagne.

Pour importer des données selon le format fourni dans le document format_import_CRSIH2015.pdf disponible dans Ancre,

Cliquez sur Parcourir (ou choisissez un fichier), Sélectionnez le fichier correspondant puis cliquez sur Importer

Attention! Les données déjà saisies ou importées seront écrasées.

Si le fichier que vous voulez importer n'est pas conforme, un message d'erreur apparaît:



Si le fichier est conforme, les données présentes dans le fichier texte seront importées dans les cellules correspondantes du dossier de l'établissement et enregistrées.

Attention:

Les points suivants sont vérifiés lors de l'import du fichier de données:

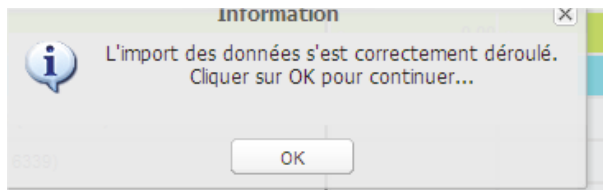
➤ **Vérification de l'en-tête:**

- ❖ **Format correct**
- ❖ **Finess et exercice correspondent au classeur courant**
- ❖ **L'en-tête du fichier correspond à ce qui a été saisi dans le paramétrage de la campagne**

➤ **Vérification des lignes du fichier:**

- ❖ **Le nom de l'onglet existe dans le classeur courant**
- ❖ **CODE_LIGNE existe dans le classeur courant**
- ❖ **CODE_COLONNE existe dans le classeur courant**

A la fin de l'import le message suivant apparaîtra :



Après avoir cliqué sur OK, attendez que les données se chargent sur la page :

Charges et produits SIH	
A	B
1 N° de compte / Intitulé comptable	Réalisé 2011
2	
3 Charges SIH - Montant exploitation (CRPP et CRPA)	
4 Préalable : Les dépenses à inscrire sont celles qui impactent le compte de résultat de l'année , par conséquent il convient d'inscrire l'ensemble des mandats émis y compris les dépenses engagées non mandatées => doit correspondre au solde débiteur du compte de classe 6 au compte financier.	
5 Consommables (stockés)	
6 60263 - Fournitures d'atelier	720.00
7 60265 - Fournitures de bureau et informatiques	800.00
8 achats fournitures (non stockées)	
9 60623 - Fournitures d'atelier	960.00
10 60625 - Fournitures de bureau et informatiques	1 040.00
11 Crédits-bails et redevances	
12 61221 - Crédit bail mobilier - matériel informatique	1 200.00
13 61222 - Crédit bail mobilier : logiciels et progiciels	1 280.00
14 61222 - Crédit bail mobilier : logiciels et progiciels	1 360.00
15 61231 - Redevances de crédit bail : part fonctionnement - partenariats public privé => contrats de partenariat	1 440.00
16 61232 - Redevances de crédit bail : part fonctionnement - partenariats public privé => baux emphytéotiques	1 520.00
17 locations informatiques	
18 613151 - Locations à caractère médical : locations mobilières => informatique	1 680.00
19 613251 - Locations à caractère non médical : locations mobilières => informatique	
20 entretien, réparations, maintenance informatique	
21 615154 et 615254 - entretien et réparations des biens à caractère médical et non médical - sur biens mobiliers - matériel informatique: équipements réseaux	1 920.00
22 615154 et 615254 - entretien et réparations des biens à caractère médical et non médical - sur biens mobiliers - matériel informatique: serveurs, gros ordinateurs, systèmes de stockage	2 000.00

Charges et produits SIH / Emplois et ressources SIH / Rémunérations SIH / Effectifs SIH /

Vous pouvez alors vérifier les données importées et modifier certaines données si besoin (voir ci-dessous).

APRÈS L'IMPORTATION, GÉNÉREZ LE FICHIER EXCEL ET VÉRIFIEZ-LE. VOTRE ARS SE BASERA SUR CE FICHIER POUR VALIDER OU NON VOTRE SAISIE DES CHARGES ET RESSOURCES SIH.

5.3. Problèmes de lenteur

Si vous notez des problèmes de lenteur:

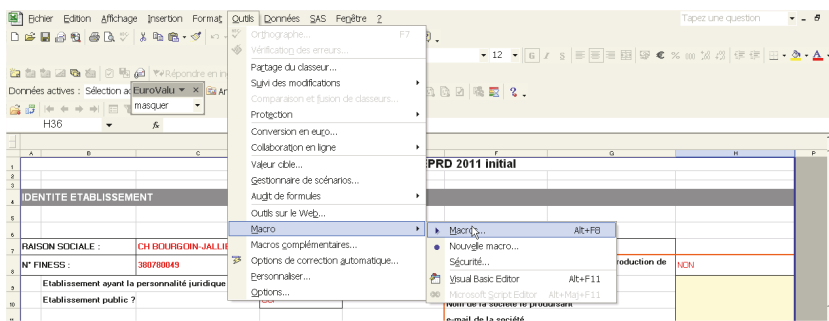
- utilisez des navigateurs Internet plus performants qu'Internet Explorer, à savoir Mozilla Firefox ou Google Chrome

ATTENTION ! SEULES LES DONNÉES QUI SONT SUR L'INTERFACE WEB SONT VALABLES ET SERONT VALIDÉES PAR VOTRE ARS. TOUTE MODIFICATION DANS LE FICHIER EXCEL TÉLÉCHARGÉ DOIT ÊTRE REPORTÉE DANS L'INTERFACE WEB POUR ÊTRE VALIDÉ

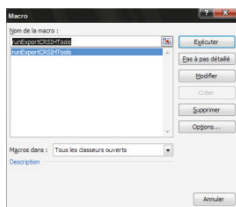
- téléchargez le fichier excel en cliquant sur l'icône correspondante. Saisissez vos données dans le fichier excel.
- Faites un copier (CTRL+C) et collez (CTRL+V) entre votre fichier excel et la page web : avec le bouton gauche de la souris, sélectionnez la plage de données que vous voulez copier à partir de votre fichier excel puis appuyez sur CTRL+C ; Allez ensuite dans l'interface web, positionnez votre souris dans la première cellule (attention cette cellule ne doit pas être une cellule avec un cadenas) et appuyez sur CTRL+V. Vérifiez que les données copiées sont correctes et insérées au bon endroit.

Ou

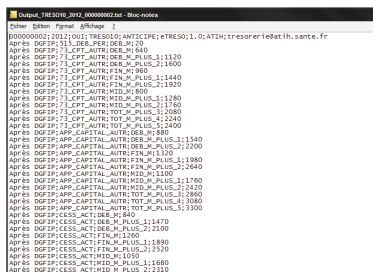
- Allez dans Outils, Macro, Macro (Affichage, Macros sous Office 2010+)



- Sélectionnez runExportCsrihTools puis cliquez sur Exécuter



- Votre blocnote s'ouvre avec les informations contenues dans votre fichier excel. Sauvegarder ce fichier sur votre poste



Importez les données de ce fichier en suivant la procédure décrite ci-dessus en 5.1 Importation des données à partir d'un fichier plat.

APRÈS L'IMPORTATION, GÉNÉREZ LE FICHIER EXCEL ET VÉRIFIEZ-LE. VOTRE ARS SE BASERA SUR CE FICHIER POUR VALIDER OU NON VOTRE SAISIE DES CHARGES ET RESSOURCES SIH.